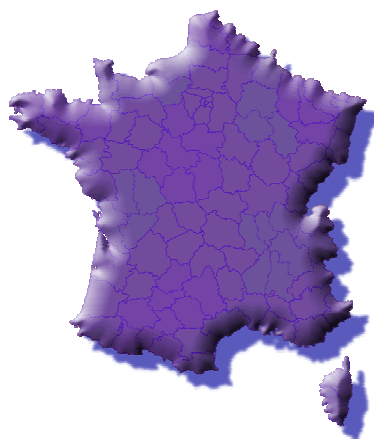



LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

POUR UNE ATTESTATION D'ACCUEIL



- Carte Nationale d'Identité de la personne qui héberge
- Passeport de la (ou les) personne(s) hébergée(s)
- Titre de propriété ou bail locatif.
- Un justificatif de domicile (Facture d'eau, d'électricité, de téléphone fixe, quittance de loyer, etc...)
- Dernier avis d'imposition ET/OU 3 derniers bulletins de paie
- 30 € en timbres ANAEM (ou OMI)

 **A Noter :** Si l'attestation d'accueil est demandée pour des enfants mineurs non accompagnés par leurs parents, une attestation sur papier libre rédigée du ou des détenteurs de l'autorité parentale, et précisant notamment la durée et l'objet du séjour des enfants, doit aussi être fournie.